

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 novembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de votants : 34

#### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, François PEDRONO 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jacques MARIE 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Régine CURZYDLO 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

#### ABSENTS :

Thierry GRANTURCO, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Guillaume CAPARD, Jean-Claude GAUDE, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Caroline RACLOT-MARAIS

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Patrice ROBERT, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

#### **DELIBERATION N°D145\_181122**

**PRÉVENTION DES DÉCHETS - FOURNITURE DE COMPOSTEURS**  
**Lancement d'un marché selon la procédure adaptée - Autorisation**

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie met à disposition, depuis 2008, des composteurs individuels contre une participation de 10 € pour les habitants du territoire. A ce jour, environ 100 composteurs sont distribués chaque année. Pour rappel, l'utilisation de ces composteurs permet de réduire la quantité de déchets présentée à la collecte et en déchèterie.

La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) impose aux collectivités de mettre en place un tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024. Une des solutions pour proposer ce tri à la source est de fournir et mettre en place des composteurs individuels et collectifs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Dans la continuité des actions déjà menées mais aussi afin de répondre aux futures dispositions de la loi AGEC, une nouvelle distribution des composteurs doit être mise en place. Il est donc nécessaire de lancer un marché de fournitures courantes et de services sous la forme d'un accord-cadre. Il sera lancé selon la procédure adaptée pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois un an. Ce marché se décomposera en 3 lots :

- Lot n°1 : fourniture et livraison de composteurs individuels
- Lot n°2 : fourniture et livraison de composteurs collectifs
- Lot n°3 : fourniture et livraison de lombricomposteurs

Le montant maximum de ce marché est estimé à 190 000 € HT,

Après avis favorable de la commission Environnement en date du 26 octobre 2022, et du Bureau des Maires du 4 novembre 2022, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser le lancement d'un accord-cadre, selon la procédure adaptée, pour la fourniture de composteurs individuels et collectifs et de lombricomposteurs.

- Désigner les membres de la Commission d'Attribution des Marchés afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celles économiquement les plus avantageuses.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** le lancement d'un accord-cadre, selon la procédure adaptée, pour la fourniture de composteurs individuels et collectifs et de lombricomposteurs

**DÉSIGNE** les membres de la Commission d'Attribution des Marchés afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celles économiquement les plus avantageuses.

**Le Président :**

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

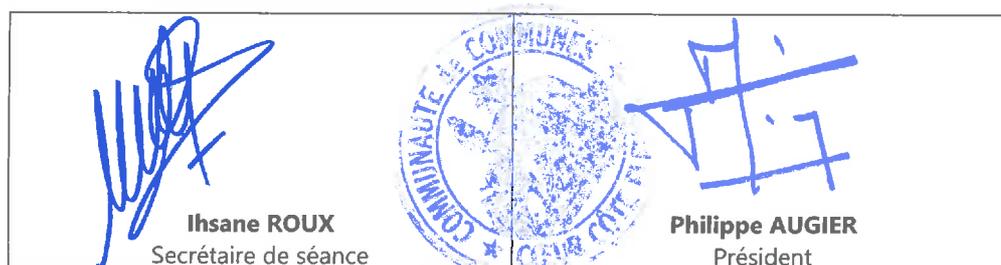
**coeurcotefleurie.org**

**f in**   

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

**f in**   

Bénéville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville